

Aide à la participation citoyenne et démocratique

■ La Région favorise l'association de tous les citoyens aux politiques publiques régionales et au débat démocratique, par le financement d'actions.

OBJECTIFS DE L'AIDE

- Favoriser la participation des Franciliens à la vie citoyenne, et contribuer à l'affirmation de l'identité régionale, par le financement d'actions.

BÉNÉFICIAIRES

- Personnes morales de droit privé à but non lucratif.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Proposer des actions répondant à l'une ou l'autre des finalités suivantes :
 - > associer les Franciliennes et Franciliens à l'élaboration ou l'évaluation des politiques publiques régionales ;
 - > contribuer à la confrontation démocratique des idées.
- S'engager à mutualiser les savoirs et les bonnes pratiques, au niveau régional, selon des modalités définies par la Région.

NATURE ET MODALITÉS D'INTERVENTION

- Financement de dépenses d'équipement et/ou de fonctionnement.
- Les actions subventionnés portent en priorité sur les thèmes suivants :
 - > accès aux droits et aux savoirs ;
 - > développement et transmission des mémoires urbaines, ouvrières, issues des luttes sociales, de la Résistance et de l'immigration ;
 - > valorisation des éléments constitutifs de la citoyenneté ;
 - > développement des luttes contre toutes les formes de discriminations et pour le respect de la diversité ;
 - > participation des jeunes et des femmes à la vie citoyenne ;
 - > égalité femmes/hommes.
- Elles sont menées exclusivement dans les cadres suivants :
 - > programmes pluriannuels ;
 - création et développement d'actions sur deux ou trois ans maximum ;
 - taux : 50 % de la dépense subventionnable ;
 - plafond annuel : 50 000 € ;





> projets annuels :

– actions nouvelles et/ou extension d'actions existantes ;

– taux : 50 % ;

– plafond : 35 000 € (50 000 € si le projet concerne au moins deux départements et/ou s'inscrit dans les politiques publiques régionales prioritaires).

> aide au démarrage d'actions portées par des bénéficiaires ayant moins d'un an d'existence ;

– taux : 50 % ;

– plafond : 25 000 €.

À titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2006.

DÉMARCHES À ENTREPRENDRE

- La demande d'aide se fait exclusivement dans le cadre d'un appel à projet.
- Télécharger le cahier des charges de l'appel et le dossier de demande de subvention, uniquement dans la période d'appel :

www.iledefrance.fr/appelsaprojets

Contacts

Conseil régional
Unité société
Mission démocratie
régionale/jeunesse

115, rue du Bac

75007 Paris

Orienne Perrier

Tél. : 01 53 85 72 32

Fax : 01 53 85 71 09

[orienne.perrier](mailto:orienne.perrier@iledefrance.fr)

[@iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

